

# NABU 1988-74 Jean-Marie Durand & Fancis Joannès

**Contrat néo-babylonien d'Agadé** – Ce texte, provenant d'une ancienne collection particulière, a été rédigé au début du règne de Darius I<sup>er</sup> dans la ville même d'Agadé :

- F. [1/3 ma-na kù-babbar šá] I<sup>l</sup>lu-ú<sup>1</sup>-[ o o o a-šú šá]  
2 I<sup>d</sup>nà-dib<sup>1</sup>-ud-da a lú-šanga a-kád<sup>ki</sup>  
*ina muh-hi* I<sup>d</sup>lugal-már-da-dù a-šú šá I<sup>mu</sup>-še-[zib-ND]  
4 *ina iti še i-nam-din pu-ut e-[er]*  
*šá kù-babbar-a* 1/3 ma-na I<sup>nu</sup>-up-ta-a  
6 *na-ši-a-ta*  
R. lú mu-kin-nu I<sup>mu</sup>-<sup>d</sup>en a-šú šá I<sup>d</sup>amar-utu-[ o o ]  
8 a lú-šanga a-kád<sup>ki</sup> I<sup>d</sup>nà-numun-gál<sup>8</sup>  
[a-šú] šá I<sup>d</sup>ù-a a I<sup>ši</sup>-gu-ú-a  
10 lú-umbisag I<sup>ni</sup>-din-tu<sup>4</sup>-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá I<sup>re</sup>-mut  
a I<sup>r</sup>-<sup>d</sup>gir<sup>4</sup>-kù a-ga-dè<sup>ki</sup>  
12 iti ab u<sup>4</sup> 15-kam mu 3-kam  
I<sup>[da]</sup>-ri-'i-ia-muš lugal e<sup>ki</sup>  
14 I<sup>u</sup> kur-kur-m<sup>1</sup>[eš]

l. 1 : Restituer peut-être le NP en *lu-ú-è-ana-zalag*<sub>2</sub>-(ND).

l. 6 : Pour une formulation parallèle, cf. *VS* 4, 54 : 14.

<sup>1</sup>1/3 de mine d'argent, appartenant à Lû-[.....], fils de <sup>2</sup>Nabû-mušêtiq-šêti, descendant du Prêtre d'Agadé, <sup>3</sup>est à la charge de Lugal-Marda-ibni, fils de Mušê[zib-ND]. <sup>4</sup>Au mois d'Addar, il devra le rendre. <sup>5</sup>Nuptaia <sup>6</sup>est garante <sup>3</sup>du paiement de 1/3 de mine d'argent.

<sup>7</sup>Témoins : Iddin-Bêl, fils de Marduk-[.....], <sup>8</sup>descendant du Prêtre d'Agadé ; Nabû-zêr-ušabši, <sup>9</sup>fils de Bâniya, descendant de Šigûa. <sup>10</sup>Scribe : Nidintu-Marduk, fils de Rêmut, <sup>11</sup>descendant de Arad-Ninurta.

Agadé, <sup>12</sup>le 15-X de l'année 3 de <sup>13</sup>Darius, roi de Babylone <sup>14</sup>et des pays.



Cette reconnaissance de dette de 20 sicles d'argent remboursables au bout de deux mois, avec garantie exercée par une femme (l'épouse ou la mère du débiteur ?) vient enrichir le corpus des textes économiques néo-babyloniens rédigés à Agadé ou mentionnant Agadé. Comme le montrent les mentions rassemblées par R. Zadok dans *RGTC* 8, p.4-5 (ajouter *CT* 55, 669, 13 : lú a šip-ri lú-šanga a-kád<sup>ki</sup> et *CT* 56, 599, 10 : [NP] a-kád<sup>ki</sup>-ú-a), la majorité des attestations indirectes d'Agadé proviennent des archives de l'Ebabbar de Sippar. Bien que constituant un sanctuaire propre à cette époque, l'Eulmaš d'Agadé, rebâti et réorganisé par Nabonide, était en effet dans la mouvance de l'Ebabbar de Sippar, et en dépendait apparemment pour son approvisionnement.

G. Mc Ewan a montré (*Agade after the Gutian Destruction : the Afterlife of a Mesopotamian City*, *AfO* Bhft 19, p. 8-15) que les attestations d'époque récente d'Agadé permettent de la situer avec certitude tout près du Tigre, et dans les environs du confluent avec la Diyala. Cette localisation est confirmée par trois lettres d'Uruk, adressées à l'administration de l'Eanna par ses agents en Babylonie du Nord, qui montrent que le site d'Agadé était bien vivant sous Nabuchodonosor II et ses successeurs :

— *YOS* 3, 106 (lettre de Innin-ahhê-iddin, époque de Cambyse), ll. 19-26 : « Consultez les registres de l'époque de Nabuchodonosor, Nériglissar, et Nabonide, (pour savoir) combien de farine, y compris le coût du transport, de ceinturons et de sandales pour les soldats en poste au bord du fleuve (= le Tigre), à Takrit et à Agadé, vous donniez ».

— *YOS* 3, 81 (même expéditeur), ll. 26-30 : « Tant que le prix du grain ne baisse pas, et que le transport revient au même prix qu'à l'époque de Nériglissar et de Nabonide, où l'on amenait de la farine et du grain à Agadé (...) »

— *BIN* I, 17 (lettre de Šulaia), ll. 11-12 : « Je suis installé près d'Agadé, et dans la citerne (...) » ; 18-22 : « D'après le message que le *šatammu* m'a adressé, il m'a envoyé deux bateaux pour 2 sicles d'argent, pour mon usage et pour celui des Babyloniens ».

Le texte édité ici confirme aussi que la ville d'Agadé était encore en activité au début du règne de Darius I<sup>er</sup>. C'est de la fin de son règne, comme à Sippar, qu'il faudrait dater la disparition définitive d'Agadé, qui est encore attestée en Dar. 21 (*JCS* 28, p. 36, n°18) et Dar. 29 (*CT* 4, 41 b) : cf. G. Mc Ewan, *op. cit.* p. 9.

J.-M. Durand & F. Joannès (15-01-89)